

Demande de contrôle de conception d'un dispositif d'ANC

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute installation d'assainissement non collectif est obligatoire et effectué par le SPANC. Il est encadré par l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant les prescriptions techniques du 7 septembre 2009 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle des SPANC.

Les missions de contrôle du SPANC sont :

- examen préalable de la conception d'une installation d'ANC,
- vérification de la bonne exécution des travaux avant remblaiement,
- contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de l'installation.

Ce présent document doit être renseigné de manière la plus complète possible et accompagné de l'ensemble des pièces complémentaires demandées.

IDENTIFICATION

Date de la demande :

Nom et prénom du propriétaire de l'immeuble :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Tél. : Courriel : @

Adresse de l'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du propriétaire) :

.....

Code postal : Commune :

Références cadastrales du terrain (section et n° des parcelles) :

Le projet d'installation d'ANC est prévu dans le cadre :

- de la création d'une installation avec un permis de construire d'une construction neuve
- de la création d'une installation avec un permis de construire d'une construction déjà existante
- de la modification d'une installation dans le cadre d'un permis de construire d'une construction déjà existante
- de la réhabilitation d'une installation d'ANC avec demande d'urbanisme
- de la réhabilitation d'une installation d'ANC sans demande d'urbanisme
- d'une modification du projet d'ANC suite à un avis défavorable préalable

NOM – Coordonnées de l'installateur :

.....

Demande de contrôle de conception d'un dispositif d'ANC

DÉSIGNATION DES LOCAUX

Maison d'habitation individuelle :

Type de résidence : Principale Secondaire Location

Autres (préciser :))

Nombre de pièces principales (PP) ou d'équivalents-habitants (EH) :

NB : En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux.

Nombre d'occupants :

Autres immeubles :

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ?

Quel est le nombre d'équivalents-habitants (EH) retenu ? EH

Eaux usées domestiques autres :

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Réseau public

Alimentation privée :

puits

source

forage

autre (préciser) :

COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'ANC projetée ?

Oui

Non

TERRAIN

Surface totale : m²

Surface bâtiment : m²

Surface disponible pour l'assainissement : m²

Pente : < 5 % de 5 à 10 % > 10 %

Terrain inondable : Oui Non

Étude de sol réalisée (si oui, la fournir) : Oui Non

Perméabilité du sol (mm/h) : $5 \leq K \leq 30$ $30 < K \leq 50$ $K > 50$

Nappe d'eau présente à moins de 1 m du fond de fouille projeté : Oui Non

Cours d'eau proche, à m ; nom du cours d'eau :

Présence d'un puits ou d'un forage à proximité du dispositif : Oui Non

• est-il utilisé pour la consommation humaine ?

Oui Non

• si oui, s'agit-il d'un puits déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau 2006) ?

Oui Non

• est-il situé à plus de 35 m de l'installation ?

Oui Non

IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

Distance prétraitement / habitation : m

Distance traitement / habitation : m

Distance par rapport aux arbres (> 3 m minimum) : m

Distance par rapport aux limites de propriété (> 3 m minimum) : m

SYSTÈME DE PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles prétraitées ensemble ? Oui Non

1 fosse septique pour les eaux vannes et 1 bac à graisse pour les eaux ménagères (**uniquement en cas de réhabilitation**)

Volume de la fosse : m³ Volume du bac à graisse : L

2 fosses septiques recueillant les eaux vannes et les eaux ménagères séparément (**uniquement en cas de réhabilitation**)

1 fosse toutes eaux (eaux vannes et ménagères)

1 fosse d'accumulation

Volume (≥ 3 m³) : m³

Volume : m³

1 préfiltre

1 fosse chimique

Est-il intégré à la fosse ? Oui Non

Volume : m³

Volume : m³

1 bac à graisse (eaux de cuisine seulement)

Volume (≥ 200 L) : L

1 bac à graisse (toutes les eaux ménagères)

Volume (≥ 500 L) : L

Autre dispositif (préciser) :

Volume : m³

VENTILATION DU PRÉTRAITEMENT

La ventilation primaire : apport d'air

assurée par la canalisation de chute des eaux usées, prolongée jusqu'à l'air libre

autres cas, assurée par une prise d'air indépendante en amont du prétraitement

La ventilation secondaire : extraction des gaz de la fosse toutes eaux

assurée par une canalisation piquée en aval de la fosse et amenée au dessus des locaux habités

Attention : le diamètre de la ventilation doit être de 100 mm au minimum

Diamètre 100 mm : Oui Non

Extracteur : statique éolien

La ventilation des filières agréées

assurée selon les prescriptions du guide d'utilisation du fabricant

Demande de contrôle de conception d'un dispositif d'ANC

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

Chasse automatique (chasse à auget, chasse à flotteur, ...)

Volume de la bâchée : m³

Pompe de relevage

Usage : eaux brutes eaux prétraitées eaux traitées

Volume du poste : m³

SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Épuration des eaux usées par le sol en place :

Tranchées d'épandage :

Nombre de tranchées (≤ 6) :

Longueur (≤ 30 m) : m

Largeur : m

Lit d'épandage :

Longueur (≤ 30 m) : m

Largeur : m

Surface : m²

Épuration des eaux usées par un sol reconstitué :

Filtre à sable vertical non drainé

Filtre à sable vertical drainé

Longueur : m

Largeur : m

Surface : m²

Tertre d'infiltration

Hauteur : m

Largeur à la base : m

Longueur à la base : m

Largeur au sommet : m

Longueur au sommet : m

Filtre à massif de zéolithe

Fabricant :

Modèle :

Épuration des eaux usées par une filière agréée :

Filtre compact Micro-station à cultures fixées immergées Micro-station à cultures libres

Filtre planté de roseaux Autres (préciser) :

Installation envisagée

Fabricant (ou similaire*): Modèle (ou similaire*):

Numéro d'agrément : Nombre d'équivalents-habitants : EH

***ATTENTION :** En cas de modification de l'installation, celle-ci pourra être différente du modèle envisagé mais devra : respecter la capacité de traitement, disposer d'un agrément, respecter les conditions d'implantation et de destination des eaux traitées. En cas de résidence à occupation non permanente, la compatibilité de l'installation devra être vérifiée.

LES TOILETTES SÈCHES

Toilettes à compost

Toilettes à séparation des urines

Évacuation des urines avec les eaux ménagères : Oui Non

Aire de compostage :

Est-elle prévue étanche : Oui Non

Est-elle prévue à l'abri des intempéries : Oui Non

Dispositif de traitement pour les eaux ménagères : Oui Non

Décrire le système et son dimensionnement :

Demande de contrôle de conception d'un dispositif d'ANC

MODES D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES

Perméabilité du sol mesurée par une étude particulière > 10 mm/h : Oui Non

Tranchées de dissipation

Lit de dissipation

Nombre de tranchées :

Longueur : m

Longueur : m

Largeur : m

Largeur : m

Surface : m²

Rejet en milieu hydraulique superficiel

Fossé enherbé : privé communal départemental

Cours d'eau (nom :))

Réseau d'eaux pluviales : privé communal départemental

Autorisation écrite du propriétaire ou gestionnaire du milieu, s'il est différent du pétitionnaire

Puits d'infiltration

Etude hydrogéologique réalisée : Oui Non

Surface de contact (≥ 2 m² / pièce principale) : m²

Profondeur : m

Irrigation souterraine de végétaux non destinés à la consommation humaine

Décrire le système et son dimensionnement :

PIÈCES A FOURNIR AU SPANC

- le présent formulaire dûment rempli,
- les justificatifs techniques du choix de la filière et du mode d'évacuation des eaux traitées ou une copie du rapport d'étude à la parcelle, si elle a été réalisée,
- un plan en coupe, constitué par un profil en long sur lequel seront portés la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau, la ligne cotée du terrain remblayé le cas échéant et des dimensions de chaque ouvrage,
- un plan de masse d'implantation de l'installation, figurant :
 - les références cadastrales et la commune,
 - l'habitation,
 - les sorties d'eaux usées,
 - le prétraitement,
 - le traitement,
 - le cas échéant, le mode d'évacuation des eaux traitées,
 - les arbres, arbustes, haies, jardin potager,
 - les voies de passage des véhicules,
 - les surfaces imperméabilisées,
 - les bâtiments annexes (garage, piscine, etc...),
 - les puits, captage ou forage,
 - les cours d'eau, fossé, mare, etc...,
 - le système d'évacuation des eaux de pluies,
 - le sens de la pente du terrain
 - les réseaux existants et futurs (eau, EDF, etc...).
- un plan de situation de la parcelle,
- copie de la déclaration d'un puits utilisé pour la consommation humaine, faite auprès de la mairie, le cas échéant.

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage à :

- respecter les prescriptions techniques réglementaires en vigueur,
- demander à son installateur de se conformer aux règles de l'art (DTU 64.1),
Remarque : il est recommandé d'obtenir et de conserver une copie de l'assurance décennale de l'entreprise réalisant les travaux.
- informer le SPANC de toute modification de son projet,
- ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis **favorable** du SPANC,
- informer le SPANC avant tout commencement des travaux pour organiser le contrôle de bonne exécution avant le remblaiement des ouvrages,
- ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC,
- ne pas envoyer les eaux pluviales dans l'installation d'assainissement,
- garantir le bon fonctionnement et assurer l'entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux prescriptions réglementaires et aux consignes du guide d'utilisation du fabricant pour les filières agréées,
- s'acquitter de la redevance instituée.

Fait à _____, le _____

Signature